



PARCOURS : L'ACCES A L'AUTONOMIE DES JEUNES

Se lancer dans la vie : études, vie active, logement, santé... c'est beaucoup de nouvelles démarches à réaliser. Petit rappel, pas à pas.

DEMARCHES

Orientation	
Terminale	C'est durant l'année de terminale que les élèves font leurs choix d'orientation dans l'enseignement supérieur. Attention au calendrier : c'est dès janvier qu'il faudra se lancer. Toutes les démarches se font en ligne sur le site Admission post bac (APB)
En cas d'échec	En cas de refus de son premier choix d'orientation, il faudra trouver rapidement une solution de rechange. Attention à ne pas se démobiliser : - puisque l'on a formulé plusieurs choix sur APB, il reste normalement d'autres possibilités d'orientation - si APB est le portail central d'inscription, certains établissements n'y figurent pas. Il est donc possible d'aller vers eux. Les candidats peuvent se renseigner auprès des centres d'orientation - il existe enfin des procédures de réorientation à l'université à la fin de premier semestre, des passerelles entre filières, et certains métiers qui peuvent être intégrés par diverses formations
Bourses	
Bourses universitaires sur critères sociaux	La demande se fait en ligne sur le site du Crous à partir du mois de janvier qui précède la rentrée. Les droits aux bourses sont évalués en fonction des revenus des parents, de l'éloignement du domicile familial ainsi que la situation familiale.
Bourses des autres ministères	Si la grande majorité des demandes se fait par le biais du Crous, il reste certaines formations qui dépendent elles d'autres ministères que celui de l'Education nationale : c'est le cas par exemple de certaines professions de santé, des formations agricoles ... Il faut alors se renseigner auprès du ministère de tutelle.
Santé	
Carte vitale	C'est à 16 ans que les jeunes demandent leur carte vitale personnelle. Dessus figure le numéro de sécurité sociale qui les suivra toute leur vie.
Sécu étudiante	C'est au moment de l'inscription dans son établissement d'enseignement supérieur que l'étudiant s'affilie à la sécurité sociale étudiante. Attention : celle-ci est obligatoire, sauf quelques exceptions (fonction de la profession des parents). A la fin des études, il est important également de faire la démarche de s'affilier auprès de la CPAM, car celle-ci n'est pas automatique.
Fiscalité	
Enfant majeur	Un enfant majeur peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents jusqu'à 21 ans, et jusqu'à 25 ans tant qu'il est étudiant. Dans le cas où il est imposé séparément, les parents peuvent déduire de

	leur déclaration d'impôts les sommes versées à titre de pension alimentaire.
Etudiant qui travaille	Les salaires des apprentis et les salaires des petits boulots étudiants sont exonérés d'impôts jusqu'à un plafond de 3 fois le Smic.
Logement	
	La demande de logement étudiant se fait en même temps que la demande de bourses universitaires sur le site du Crous . L'aménagement dans un logement autonome peut ouvrir droits aux aides au logement : démarches en ligne sur le site de la Caf .
Citoyenneté	
Journée défense et citoyenneté	Entre 16 et 18 ans chaque jeune français est recensé. En même temps il lui est adressée une convocation à la journée défense et citoyenneté. A l'issue de la journée est remis un certificat de participation, qui doit notamment être présenté aux différents concours et examens (dont le baccalauréat et le permis de conduire).
Droit de vote	L'inscription sur les listes électorale est automatique pour les jeunes de 18 ans.

FOCUS

Toutes vos démarches : un calendrier à respecter

16 ans	Santé	carte vitale	CPAM
16 ans	Citoyenneté	recensement et convocation journée défense et citoyenneté	Centre service national
janvier à avril/mai	Orientation	formulation des vœux, confirmation, envoi des dossiers-papier	Site Admission post bac
janvier à avril/mai	Bourses étudiantes	constitution du dossier de demande de bourse et/ou logement étudiant	Site Crous
mai	Orientation	possibilité de modification de l'ordre des vœux	Site Admission post bac
mai / juin	Bourses des lycées	constitution du dossier de demande de bourse	Lycée
juin / juillet	Orientation	première phase d'admission et réponse des candidats	Site Admission post bac

PRESTATIONS

RSA	Le revenu de solidarité active n'est versé aux jeunes de moins de 25 ans que sous certaines conditions : ils ont/attendent un enfant, ils ont au moins 2 ans d'activité professionnelle dans les 3 années qui précèdent la demande.
Allocations logement	C'est souvent la première prestation demandée aux Caf : attention, elles sont versées sous condition de ressources et tout changement de situation doit être signalé à sa Caf. La Caf donne un numéro d'allocataire : celui doit être conservé, il sera utilisé dans toutes les démarches ultérieures. En cas de déménagement, toujours demander la transmission de son dossier auprès de son nouveau département.
Programmes et fondations	Pas facile de lancer des grands projets quand on débute à peine

	dans la vie... Pour ceux qui ont envie d'aventure, et qui ont la motivation, il faut se renseigner : nombre de programmes et fondations proposent des aides et un accompagnement aux jeunes (service civique, Erasmus, etc.)
Aides exceptionnelles	
RME	Revenu minimum étudiant : aide versée par certains CCAS aux étudiants précaires.
Fonds d'aide aux jeunes	Aide de soutien temporaire pour l'insertion professionnelle des jeunes en précarité.

SERVICES

- CIDJ : *(toutes démarches et droits)*
- Mission locale : *(recherche d'emploi, aides et accompagnement)*
- CIO : *(orientation scolaire et professionnelle)*
- CAF/MSA : *(aides au logement...)*

FOIRE AUX QUESTIONS

« Mon fils a 16 ans. Il est déscolarisé, sans diplôme, sans emploi, et je ne sais comment le relancer ... »

« Les jeunes entre 16 et 25 ans qui ne possèdent ni diplôme ni qualification peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique vers une qualification dans le cadre du droit de retour à la formation initiale.

Il existe un site d'information : www.reviensteformer.gouv.fr ainsi qu'une plateforme téléphonique : le 0 800 12 25 00, que vous pouvez contacter et auprès de qui votre fils bénéficiera de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller. »

« Je veux passer mon permis de conduire mais je n'en ai pas les moyens. Est-ce qu'il existe des aides ? »

« Oui, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides comme le permis à 1 euro, proposé par des banques, et certaines aides des conseil régionaux et départementaux. Pour en savoir plus et connaître les démarches pour y accéder, rapprochez-vous de votre mission locale ou de votre CIDJ. »

« J'ai 17 ans et l'an prochain je compte prendre un petit boulot étudiant. J'ai notamment pensé à être animateur, mais la formation BAFA est payante. Comment faire puisque je n'ai pas encore de travail ? »

« Les Caf peuvent financer une partie de la formation BAFA.
Contactez votre caisse d'allocations familiales pour demander l'imprimé d'aide financière et vous renseigner sur les aides complémentaires qu'elle peut vous apporter. »

LETTRES TYPES

Lettre de motivation intégration dans un établissement d'études supérieures, et candidature emploi étudiant :

<i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i> <i>Nom de l'établissement</i> <i>Responsable de la formation</i> <i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i> <i>Ville, date</i> <i>Madame, Monsieur,</i> <i>Actuellement élève en classe de terminale au lycée de (préciser), je me prépare au baccalauréat (préciser) option (préciser). J'envisage de devenir (profession) : je souhaite donc poursuivre des études de (préciser) et intégrer dès la rentrée prochaine votre établissement pour obtenir un Diplôme Universitaire Technologique (préciser).</i> <i>J'ai bien analysé les différentes possibilités d'orientation pour mes études supérieures, et il s'avère que le DUT est la meilleure option pour me préparer. Le cursus (formation) proposé par votre IUT possède à la fois les enseignements les plus justes et un corps professoral de grande qualité. Il est donc mon premier choix pour mener à bien mon projet professionnel.</i> <i>(Formule de politesse)</i> <i>Signature</i>	<i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i> <i>Entreprise</i> <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i> <i>Ville, date</i> <i>Madame, Monsieur,</i> <i>Actuellement étudiant en (préciser) à l'université de (préciser), je suis à la recherche d'un emploi pour cet été (préciser disponibilités) afin de financer mes études, tout en acquérant une expérience professionnelle complémentaire.</i> <i>Je suis passionné par (montrer une expérience ou une orientation en lien avec l'employeur) : un emploi chez vous me permettrait d'enrichir mon expérience dans le cadre de ma formation, votre entreprise m'offrirait la possibilité de mieux connaître le domaine (préciser).</i> <i>(Formule de politesse)</i> <i>Signature</i> <i>(Joindre CV)</i>
--	---

TELECHARGEMENTS :

Familles de France – Information Sécu étudiante <http://familles-de-france.org/node/3047>
Guide aides et démarches pour les jeunes : <http://familles-de-france.org/node/183>

Plus d'informations : <http://www.caf.fr/> ; <http://www.msa.fr/lfr> ; <http://www.ameli.fr/>
<http://www.admission-postbac.fr/>
<https://dse.orion.education.fr/depot/>

MODE D'EMPLOI DETACHABLE

A nos associations qui accompagnent les familles lors des différents événements qui les touchent : ces parcours sont constitués sous la forme de dossiers de 4 pages pour une utilisation pratique et adaptable afin de vous aider dans vos activités d'information et de renseignement.

Sommaire :

1. Présentation du parcours :
le rappel des principales étapes et les démarches à ne pas rater.
2. Liste des droits :
une mention des principaux droits et prestations, ainsi qu'un focus pour mieux connaître certaines aides spécifiques.
3. Mise à disposition d'outils :
des lettres-types, une foire aux questions, des sites utiles et des outils complémentaires en téléchargement.
4. Référencement des services :
les organismes et les services à référencer près de chez vous.

Mode d'emploi :

Pour mieux adapter la réponse aux familles :

- Les cas présentés ne sont pas exhaustifs, et tous les droits ne s'appliquent peut-être pas à chaque situation.

A situation donnée, faites le tri entre les droits qui peuvent être ouverts : vous pourrez joindre à ce dossier les fiches pratiques disponibles en téléchargement <http://www.familles-de-france.org/politique-familiale>, ou sur le site des organismes.

- les services sont renseignés de manière à les rendre plus accessibles aux familles. Un espace est destiné à ce que vous complétiez les adresses, coordonnées et permanences ... près de chez vous. Cette partie peut être complétée d'autres organismes le cas échéant.

- des sites utiles et des outils complémentaires sont renseignés en fin de dossier pour vous aider dans vos recherches